

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 23

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 16**

**Séance ordinaire du 22 mai 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq  
et le vingt-deux mai à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 15 mai 2025

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances

**Date d'affichage**

Le 15 mai 2025

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN, MME CORINNE BIGOT, MME CHRISTINE LANTHELME, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. MICHEL VIDAL A M. MARC GABRIEL ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. GEORGES BOUTINOT A M. LOUIS DRIEY ; M. VINCENT FAURE A MME DOMINIQUE FICTY ; MME ANNE-JOELLE ROBERT-VACHEY A M. PASCAL CROZET ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JULIEN MERLE ; M. JOSEPH SAURA A MME CORINNE BIGOT ; M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS :** M. FABRICE LEAUNE, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN

**Délibération  
n°2025-068**

**Rapporteur :** M. Julien MERLE

**Proposition d'accord  
local pour la répartition  
des sièges des élus  
communautaires pour  
la mandature 2026-  
2032 / APPROBATION**

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-6-1 ;

Considérant que l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité de conclure un accord local pour déroger aux règles de droit commun régissant la répartition des sièges des élus communautaires pour la mandature 2026-2032,

Considérant que les conditions de majorité et d'adoption de cet accord local sont les suivantes :

1. L'adoption d'une délibération du conseil communautaire proposant un accord local,
2. Des délibérations concordantes des conseils municipaux approuvant cet accord local avant le 31 août 2025, dans les conditions de majorité suivantes :

**Délibération  
n°2025-068  
Proposition d'accord  
local pour la répartition  
des sièges des élus  
communautaires pour  
la mandature 2026-  
2032 / APPROBATION**

- La moitié au moins des conseils municipaux regroupant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population,
- Et obligatoirement le conseil municipal de la commune dont la population représente plus du quart de la population totale de l'intercommunalité (Piolenc en l'occurrence).

Considérant que, lorsque le respect de ces conditions est réuni, le Préfet prend un arrêté qui entérine l'accord local et qu'à défaut d'adoption d'un accord local dans ces conditions, c'est le droit commun qui s'applique.

Considérant que la Communauté de communes a franchi le seuil démographique de 20 000 - 29 999 habitants, ce qui lui attribue, selon le droit commun, 30 sièges d'élus communautaires répartis à la proportionnelle, ainsi qu'un siège de droit pour la commune de Lagarde-Paréol, soit un total de 31 sièges :

Communes	Population	Pourcentage	Nombre de conseillers communautaires (2026-2032)
Piolenc	5 676	28,03 %	9
Camaret-sur-Ayques	4 549	22,46 %	7
Sérignan-du-Comtat	2 896	14,30 %	4
Sainte-Cécile-les-Vignes	2 639	13,03 %	4
Violès	1 745	8,62 %	3
Uchaux	1 702	8,40 %	2
Travaillan	821	4,05 %	1
Lagarde Paréol	321	1,59 %	1
	20 252		31

Considérant qu'un accord local permet d'augmenter ce nombre de sièges jusqu'à 25 %, portant ainsi le total à 38 sièges maximum,

Considérant qu'au cours de la réunion de bureau de ce jour, ses membres se sont accordés sur la répartition des sièges des élus communautaires suivante :

Communes	Population	Pourcentage	Nombre de conseillers communautaires (2026-2032)
Piolenc	5 676	28,03 %	11
Camaret-sur-Ayques	4 549	22,46 %	8
Sérignan-du-Comtat	2 896	14,30 %	5
Sainte-Cécile-les-Vignes	2 639	13,03 %	5
Violès	1 745	8,62 %	3
Uchaux	1 702	8,40 %	3
Travaillan	821	4,05 %	2
Lagarde Paréol	321	1,59 %	1
<b>TOTAL</b>	<b>20 252</b>		<b>38</b>

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'accord local portant sur la répartition des sièges des élus communautaires pour la mandature 2026-2032, conformément à celle présentée en annexe.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

**Délibération  
n°2025-068  
Proposition d'accord  
local pour la répartition  
des sièges des élus  
communautaires pour  
la mandature 2026-  
2032 / APPROBATION**

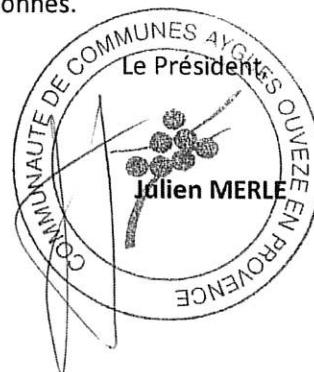
Approuve l'accord local portant sur répartition suivante des sièges des élus communautaires pour la mandature 2026-2032 :

Communes	Population	Pourcentage	Nombre de conseillers communautaires (2026-2032)
Piolenc	5 676	28,03 %	11
Camaret-sur-Aygues	4 549	22,46 %	8
Sérignan-du-Comtat	2 896	14,30 %	5
Sainte-Cécile-les-Vignes	2 639	13,03 %	5
Violès	1 745	8,62 %	3
Uchaux	1 702	8,40 %	3
Travaillan	821	4,05 %	2
Lagarde Paréol	321	1,59 %	1
<b>TOTAL</b>	<b>20 252</b>		<b>38</b>

Invite les conseils municipaux à délibérer de manière concordante avant le 31 août 2025 au plus tard afin que cet accord local soit entériné par le Préfet de Vaucluse,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

Berger  
Levraud

ID : 084-248400160-20250522-DEL\_2025068-DE

EXTRAIT DU R  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 23

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 22 mai 2025

**L'an deux mil vingt-cinq  
et le vingt-deux mai à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 15 mai 2025

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 15 mai 2025

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUDET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN, MME CORINNE BIGOT, MME CHRISTINE LANTELME, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. MICHEL VIDAL A M. MARC GABRIEL ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. GEORGES BOUTINOT A M. LOUIS DRIEY ; M. VINCENT FAURE A MME DOMINIQUE FICTY ; MME ANNE-JOELLE ROBERT-VACHEY A M. PASCAL CROZET ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JULIEN MERLE ; M. JOSEPH SAURA A MME CORINNE BIGOT ; M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS :** M. FABRICE LEAUNE, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN

**Délibération  
n°2025-069**

**Demande de subvention  
auprès du Département  
de Vaucluse au titre du  
dispositif « Aider à la  
structuration de projets  
de territoires »  
/ APPROBATION**

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

Le rapporteur expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que, par délibération n°2024-145 du 5 décembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé l'attribution du marché portant sur l'élaboration du Plan air climat énergie territorial (PCAET) au bureau d'études BL EVOLUTION, pour un montant total 43 667,50 € HT,

**Considérant** que l'élaboration du PCAET étant en cours, la Communauté de communes souhaite solliciter une subvention auprès du Département de Vaucluse au titre du dispositif « Aider à la structuration de projets de territoires » pour financer les phases suivantes : la stratégie territoriale (phase 2), le programme d'actions (phase 3) et la finalisation du PCAET (phase 5). Une aide financière est également demandée pour les prestations spécifiques portant sur le développement de la méthanisation et de l'agrivoltaïsme,

26.05.25  
**Délibération  
n°2025-069**

**Demande de subvention  
auprès du Département  
de Vaucluse au titre du  
dispositif « *Aider à la  
structuration de projets  
de territoires* »  
/ APPROBATION**

Le Conseil communautaire est invité à approuver la demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de ce dispositif, ainsi que le plan de financement y afférent, joint en annexe, et à autoriser le Président à engager toutes les démarches en vue de son versement.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

**Approuve la demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre du dispositif « *Aider à la structuration de projets de territoires* », ainsi que le plan de financement ci-annexé,**

**Autorise le Président à solliciter cette subvention et engager toutes les démarches en vue de son versement,**

**Précise que la recette sera inscrite au budget principal, après notification de la subvention, à l'article 7473 des recettes de fonctionnement,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,





de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la délibération : 23

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 22 mai 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq  
et le vingt-deux mai à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 15 mai 2025

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 15 mai 2025

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUDET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN, MME CORINNE BIGOT, MME CHRISTINE LANTHELME, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. MICHEL VIDAL A M. MARC GABRIEL ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. GEORGES BOUTINOT A M. LOUIS DRIEY ; M. VINCENT FAURE A MME DOMINIQUE FICTY ; MME ANNE-JOELLE ROBERT-VACHEY A M. PASCAL CROZET ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JULIEN MERLE ; M. JOSEPH SAURA A MME CORINNE BIGOT ; M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS :** M. FABRICE LEAUNE, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN

**Rapporteur :** Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-16-V ;  
**Vu** la délibération n°2021-055 en date du 8 avril 2021 instaurant les fonds de concours à destination des communes membres ;

**Vu** le règlement d'attribution des fonds de concours adopté par délibération n°2021-56 du 8 avril 2021;

**Vu** la présentation par la Commune de Travaillan du projet de travaux d'aménagement et d'équipements dans des bâtiments et des sites communaux, lors de la réunion de bureau en date du 13 mai 2025 ;

**Considérant** que les fonds de concours sont destinés à soutenir les communes du territoire dans la réalisation de leurs projets d'investissement,

**Considérant** que le coût du projet en question s'élève à 16 668,40 € HT et que la Commune sollicite une subvention à hauteur de 50 % de ce montant, soit 8334,20 €, (huit mille trois cent trente-quatre euros et vingt centimes),

**Délibération  
n°2025-070**  
**Attribution d'un fonds  
de concours à la  
Commune de Travaillan  
/ APPROBATION**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 25.05.25

ID : 084-248400160-20250522-DEL\_2025070-DE

Bertrand Levraut

**Considérant** qu'après examen de ce dossier, ~~repute complet, les membres du bureau~~  
ont émis un avis favorable à cette demande de subvention,

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Travaillan pour la réalisation de ce projet et pour un montant de 8334,20 €.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

**Approuve** l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Travaillan pour des travaux d'aménagement et d'équipements dans des bâtiments et des sites communaux, pour un montant de 8334,20 € (huit mille trois cent trente-quatre euros et vingt centimes),

**Autorise** le Président à le lui notifier par arrêté,

**Précise** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif principal 2025, à l'article 2041412 des dépenses d'investissement,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la délibération : 23

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 22 mai 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq**

**et le vingt-deux mai à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 15 mai 2025

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances

**Date d'affichage**

Le 15 mai 2025

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVENT, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN, MME CORINNE BIGOT, MME CHRISTINE LANTHELME, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. MICHEL VIDAL A M. MARC GABRIEL ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. GEORGES BOUTINOT A M. LOUIS DRIEY ; M. VINCENT FAURE A MME DOMINIQUE FICTY ; MME ANNE-JOELLE ROBERT-VACHEY A M. PASCAL CROZET ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JULIEN MERLE ; M. JOSEPH SAURA A MME CORINNE BIGOT ; M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS :** M. FABRICE LEAUNE, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN

**Délibération  
n°2025-071**

**Rapporteur :** M. Philippe de BEAUREGARD

**Contrat-type pour la  
gestion des déchets  
pneumatiques à passer  
avec ALIAPUR, France  
Recyclage Pneumatique  
et TYVAL**

Le rapporteur expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles R.541-104 et R.543-143 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 2 décembre 2024 portant agrément de l'éco-organisme coordonnateur de la filière responsabilité élargie du producteur des pneumatiques ;

**/ APPROBATION**

**Considérant** que la société ALIAPUR est depuis plusieurs années l'éco-organisme avec lequel la Communauté de communes a contractualisé pour la reprise à titre gratuit des pneumatiques des déchèteries,

**Considérant** que par un arrêté du ministre de la transition écologique de décembre 2023, trois éco-organismes ont été agréés au titre de la filière de la responsabilité élargie des producteurs de pneumatiques : ALIAPUR, France Recyclage pneumatique et TYVAL,

**Délibération n°2025-071**

**Contrat-type pour la gestion des déchets pneumatiques à passer avec ALIAPUR, France Recyclage Pneumatique et TYVAL**

**/ APPROBATION**

**Considérant qu'un contrat-type est proposé aux collectivités afin d'encadrer les conditions de reprise des pneumatiques réceptionnés en déchetterie,**

**Considérant que ce contrat fixe les modalités de collecte, d'accompagnement et de soutien à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2029,**

**Le Conseil communautaire est invité à approuver le nouveau contrat à passer avec ces trois éco-organismes, joint en annexe, et à autoriser le Président à le signer.**

Le rapporteur entendu,

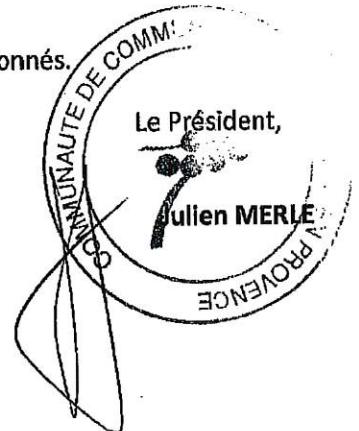
Le Conseil délibère,

**Approuve** le nouveau contrat à passer avec les éco-organismes ALIAPUR, France Recyclage pneumatique et TYVAL joint annexe,

**Autorise** le Président à signer le contrat ci-annexé,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la délibération : 23

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 22 mai 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq  
et le vingt-deux mai à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 15 mai 2025

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 15 mai 2025

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUDET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN, MME CORINNE BIGOT, MME CHRISTINE LANTELME, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. MICHEL VIDAL à M. MARC GABRIEL ; MME FRANÇOISE CARRERE à MME BRIGITTE MACHARD ; M. GEORGES BOUTINOT à M. LOUIS DRIEY ; M. VINCENT FAURE à MME DOMINIQUE FICTY ; MME ANNE-JOELLE ROBERT-VACHEY à M. PASCAL CROZET ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL à M. JULIEN MERLE ; M. JOSEPH SAURA à MME CORINNE BIGOT ; M. CHRISTOPHE CANO à MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS :** M. FABRICE LEAUNE, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN

**Délibération  
n°2025-072**

**Rapporteur :** M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

**Considérant** qu'un agent qui occupe actuellement le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (échelon 9) remplit les conditions réglementaires pour être promu au grade supérieur par la voie de l'avancement de grade,

**Considérant** que la création de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe correspond aux missions assurées par l'agent concerné,

Le Conseil communautaire est invité à approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, en vue de la nomination de cet agent sur cet emploi,

Cet emploi sera pourvu à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 408, indice brut 460 (correspondant à l'échelon 6 dans le nouveau grade) et affilié au régime de retraite de la CNRACL.

**Délibération  
n°2025-072  
Création d'un emploi  
permanent d'adjoint  
administratif principal  
de 1<sup>ère</sup> classe à temps  
complet  
/ APPROBATION**

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

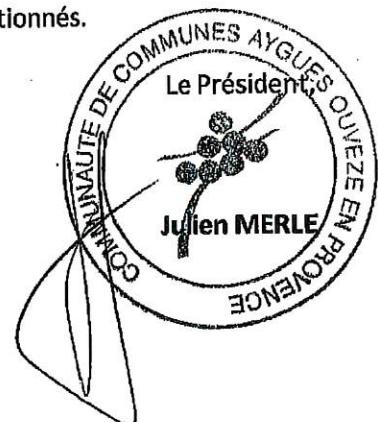
**Approuve la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025,**

**Indique que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 408, indice brut 460, et affiliée au régime de retraite de la CNRACL,**

**Précise que les crédits correspondants ont été inscrits au budget principal 2025 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 23

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 22 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq  
et le vingt-deux mai à dix-huit heures

**Date de convocation**

Le 15 mai 2025

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 15 mai 2025

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN, MME CORINNE BIGOT, MME CHRISTINE LANTHELME, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. MICHEL VIDAL A M. MARC GABRIEL ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. GEORGES BOUTINOT A M. LOUIS DRIEY ; M. VINCENT FAURE A MME DOMINIQUE FICTY ; MME ANNE-JOELLE ROBERT-VACHEY A M. PASCAL CROZET ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JULIEN MERLE ; M. JOSEPH SAURA A MME CORINNE BIGOT ; M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS :** M. FABRICE LEAUNE, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME PATRICIA LISPAL-GONDTRAN

**Rapporteur :** M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

**Considérant** qu'un agent qui occupe actuellement le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (échelon 9) remplit les conditions réglementaires pour être promu au grade supérieur par la voie de l'avancement de grade,

**Considérant** que la création de l'emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe correspond aux missions assurées par l'agent concerné,

Le Conseil communautaire est invité à approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, en vue de la nomination de cet agent sur cet emploi,

Cet emploi sera pourvu à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 408, indice brut 460 (correspondant à l'échelon 6 dans le nouveau grade) et affilié au régime de retraite de la CNRACL.

**Délibération  
n°2025-073**

**Création d'un emploi  
permanent d'adjoint  
technique principal de  
1<sup>ère</sup> classe à temps  
complet  
/ Approbation**

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

**Approuve la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025,**

**Indique que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 408, indice brut 460, et affilié au régime de retraite de la CNRACL,**

**Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2025 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

